

AFFAIRE N° 25 - Acquisition d'un terrain de 4115 m2 cadastré section AW n° 35 sis chemin des Tamarins à Sainte-Clotilde appartenant à Madame Veuve MOUTOUSSAMY Permal, en vue de 1^{re} extension de la zone artisanale des Patates à Durand.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

En vue des travaux d'urbanisme à réaliser dans le cadre du projet d'extension de la zone artisanale des Patates à Durand pour lequel un projet de convention d'études à passer avec la SEDRE vous est soumis par délibération séparée, ladite société a négocié l'acquisition d'un terrain de 4115 m2 cadastré section AW n° 35, situé chemin des Tamarins à Sainte-Clotilde entre la voie primaire de la ZAC n° 1 actuellement en construction et le terrain CERNEAU (AW n° 34) que vous avez décidé d'acquérir par délibération en date du 3 juillet 1979 (affaire n° 21). Ce terrain se trouve en zone NA au plan d'occupation des sols.

L'acquisition nous est proposée aux conditions suivantes :

Nom du propriétaire	Nature des biens à acquérir	Prix (conforme à 1 ^{re} estimation des Services Fiscaux)
Mme Vve MOUTOUSSAMY Permal	Terrain + construction	206 500 F
M. MOUTOUSSAMY Tillé	Constructions	42 500 F
Mle MOUTOUSSAMY Georgette	Constructions	6 000 F
Mle MOUTOUSSAMY Noole	Constructions	3 200 F
M. MOUTOUSSAMY Axel	Constructions	48 000 F
Mle MOUTOUSSAMY Micheline	Garage	1 800 F
Mle MURCY Olivia	Construction	15 000 F
M. & Mme BODIA Marcel	Construction	2 500 F
TOTAL.....		325 500 F

En outre, des indemnités d'un montant global de 6 300 francs seront proposées aux locataires qui ne désireront pas bénéficier d'un relogement sur place dans le cadre de l'opération.

Je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir m'autoriser à effectuer le paiement de cet immeuble au prix global ci-dessus mentionné, ainsi que des honoraires du notaire rédacteur de l'acte de vente correspondant.

La dépense sera inscrite au chapitre 908 article 210 du Budget Communal et prélevée sur un emprunt à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

le Préfet le Secrétaire LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

General signé : Patricia MAGNIER ADOPTE A L'UNANIMITE

C.C.C. Pour le Préfet, le Chef du Bureau De l'écrit signé : Jacques CROSTE